

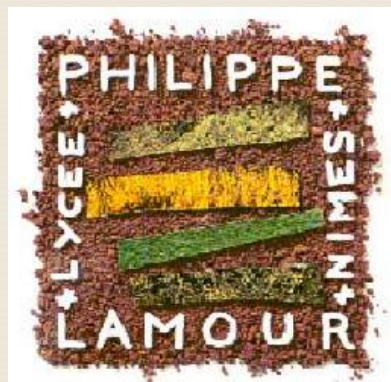
L'OPTION FACULTATIVE...

- * En classe de 2nde
- * 3 heures / semaine
- * Option suivie en 1ère et Tale

... LA SPÉCIALITÉ

* À partir de la classe de 1ère, la spécialité fait partie intégrante de l'emploi du temps de l'élève à la différence de l'option qui se fait en plus

- * 4 heures / semaine en 1ère
- * 6 heures / semaine en Tale



LYCÉE PHILIPPE LAMOUR
36, rue de l'Occitanie
BP 14038
30001 Nîmes Cedex 5
Accueil : 0466388600

MUSIQUE

LYCÉE PHILIPPE LAMOUR
NÎMES



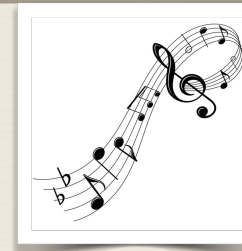
LES NOUVEAUTÉS DE LA RÉFORME DU LYCÉE

* En choisissant la spécialité, il est possible d'exploiter pleinement l'expérience acquise en école de musique ou au Conservatoire et de se préparer sereinement au baccalauréat.

* Cet enseignement permet de développer des compétences transposables au-delà de la Musique et des Arts et ainsi à concourir à la poursuite d'étude et à une bonne insertion professionnelle.

* Le choix de la Spécialité Musique peut s'affirmer comme un choix indispensable à la construction d'un projet professionnel tourné vers les métiers du Son et de l'Acoustique. Ce choix peut également trouver sa pertinence dans la construction d'un projet professionnel tourné vers les métiers de l'Enseignement.

POUR QUOI FAIRE ?



* Pour jouer, chanter, écouter

* Pour acquérir une culture musicale large et établir des liens avec les autres domaines artistiques

* Pour valoriser cet investissement en choisissant la Spécialité Musique au Baccalauréat

* Pour s'inscrire dans des projets musicaux et culturels

* Pour compléter une pratique musicale individuelle

* Pour créer des projets musicaux en groupes

* Pour composer, arranger, interpréter

* Pour chanter à la chorale (1 heure / semaine)

* Pour rencontrer des musiciens professionnels et des professionnels du spectacle

* Pour assister et participer à des concerts

* Pour participer à la semaine des arts